

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE

Caserne Garin 107 rue d'Elbeuf 80000 AMIENS

CCTP CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 11 monte chariot

PHASE PROJET - SEPTEMBRE 2026

Maitrise d'ouvrage	Région de Gendarmerie Hauts de France – Division de l'appui opérationnel – Bureau de l'immobilier et du logement – Caserne Sénépart 201 Bd de Mons – Villeneuve d'Ascq – BP 187 – 59018 LILLE cedex
Maitrise d'œuvre	DSA architectes – 213 bd de la Liberté 59000 LILLE SIRETEC INGENIERIE – 15 av. Archimède 02100 SAINT QUENTIN AC2R BET cuisine – 3 bis du petit Robinson 78350 JOUY EN JOSAS
	SERGA acoustique – 71 rue Desnouettes 75015 PARIS

S O M M A I R E

Pages

1. GENERALITES 3

1.1 OBJET DES TRAVAUX 3
1.2 NORMES, REGLEMENT, RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS 3
1.3 ETENDUES DE LA PRESTATION 3
1.4 ECHANTILLONS CABINE 4
1.5 RECEPTION 4

2. CONTENU DES TRAVAUX 5

2.1 ELEVATEUR 5
2.2 CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL 5
2.2.1 Plateforme 6
2.2.2 Sécurité 6
2.2.3 Portes palières 6
2.2.4 Commandes palières 6
2.2.5 Branchement électrique 7
2.2.6 Trémie / Maçonnerie 7

3. ESSAIS, MISE EN SERVICE, RECEPTION, GARANTIE, ENTRETIEN 7

4. DOSSIER D'EXECUTION 8

4.1 MISSION E.X.E. 8
4.2 SYNTHESE 8
4.3 MODIFICATIONS 8
4.4 DOSSIER DE RECOLLEMENT ET DE MAINTENANCE 9

1. GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le présent dossier concerne les travaux à exécuter en vue de la construction d'une Ecole à VERVINS (02).

Le présent descriptif porte sur la réalisation des travaux du :

Lot n°11 – Elévateur monte chariot

L'offre de l'entreprise doit s'appliquer à l'exécution pour un prix forfaitaire de toutes les prestations nécessaires à la réalisation du lot "gros œuvre étendu" tel qu'il est défini dans les documents joints à l'appel d'offre et conformément aux règles de l'art.

1.2 NORMES, REGLEMENT, RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des décrets et arrêtés ministériels, des normes françaises éditées par l'A.F.N.O. La réglementation électromagnétique, Directive C.E.M n°89/336/CE, les réglementations handicapées et la Directive européenne 2006/42/CE du parlement européen et du Conseil datant du 17 mai 2006.

Le matériel proposé devra être conforme à la norme EN 81-41.

1.3 ETENDUES DE LA PRESTATION

Les travaux relatifs au présent lot comprennent l'ensemble des ouvrages d'installation d'un monte chariot desservant les 2 niveaux du CMG, à savoir :

- La fourniture, le transport, le déchargement, le stockage et la distribution sur le chantier, le montage, DTU, le raccordement ainsi que le réglage de tous les appareils, organes et accessoires nécessaires au bon fonctionnement des installations définies dans le présent document.
- Les dispositions de sécurité et d'hygiène inhérentes au personnel,
- Les plans, schémas électriques, notices de montage et d'entretien,
- Les essais, mises en service er réglages.

Les prestations comprennent implicitement suggestions, accessoires et ouvrages divers pour une finition complète des installations dûment contrôlées et en ordre de marche conformément aux normes, règlements et règles de l'art.

Sont également à la charge de l'entrepreneur du présent lot :

- les études, détails et plans d'exécution à soumettre à la Maîtrise d'Œuvre et au bureau de contrôle préalablement à toute mise en œuvre et ce afin d'obtenir le marquage C.E.
- le plan particulier de sécurité et de protection de la santé.
- la fourniture d'échantillons pour les finitions.
- la fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, la mise en œuvre, les raccordements et réglages de tous les matériels et accessoires nécessaires à l'installation.
- les échafaudages, moyens de levage et protections nécessaires pour l'exécution des travaux.

- l'évacuation des gravats et emballages au fur et à mesure de leur production ainsi que le nettoyage régulier de son chantier.
- la Gestion du non-stop ascenseur en corrélation avec le lot courants faibles (incendie) et de la ventilation de la gaine machinerie en cas de surchauffe T°> à 40°C.
- les essais et contrôles conformément aux normes et règlements en vigueur.
- la protection de ses ouvrages une fois exécutés jusqu'à leur réception par le Maître d'Ouvrage.
- la maintenance gratuite pendant l'année de garantie.
- les accessoires Serrurerie : trappes, portes machinerie, échelons, habillages divers (jonction portes …) etc, réalisés par le présent lot.
- La fourniture et pose des équipements de la plate-forme élévatrice pour personne à mobilité réduite.
- l'éclairage de la gaine réalisé par le présent lot.
- La fourniture et pose des liaisons téléphones et alarmes, sur indication du présent lot pour une mise en œuvre par le lot électricité.

Ne sont pas à la charge du titulaire du présent lot :

- les travaux de génie civil : gaine, cuvette, fosses, locaux machineries, socles, placard ou gaine technique (pour plate-forme) réalisés par le lot Gros Œuvre sur indication du présent lot qui leur communiquera en temps utile les plans correspondants.
- les alimentations électriques réalisées par le lot électricité sur indication du présent lot et laissées en attente, conformément à ses instructions coffret DTU en 230 V, consignes et marquages…
- la liaison téléphone et le report alarme à partir des gaines réalisées par le lot Electricité.

1.4 ECHANTILLONS CABINE

Présentation préalable à l'agrément de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage d'échantillons pour les matériaux proposés dans la cabine.

1.5 RECEPTION

Avant son intervention sur le chantier, l'ascensionniste réceptionne avec les corps d'état concernés les ouvrages en place, principalement :

- avec le lot Gros-Œuvre : gaine, fosse, échelons, socles, etc,
- avec le lot Electricité : l'amenée de courant en gaine, CFA (Tél., B.A.E.S, incendie…),

2. CONTENU DES TRAVAUX

2.1 ELEVATEUR

Fourniture, pose et mise en service d'un élévateur à vis sans fin pour personne à mobilité réduite (PMR) conforme :

- A la directive machines 2006/42/CE
- A la Norme NF EN 81-31

et ascenseur desservira le Rez de chaussée et le R-1.

2.2 CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL

Le système est composé d'une plateforme coulissant sur une poutre guide, fixée sur un mur porteur latéral et manœuvré par un système vis sans fin + écrou, protection électrique et mécanique intégrées, dispositif de lubrification automatique.

Appareil à installer en intérieur :

- Niveaux desservis : 2
- Accès de service : opposé
- Course du plateau : 2,85 m
- Vitesse nominale : 0,28 m/s
- Charge utile : 150 Kgs
- Plateforme : ouverte
- Dimension utile du plateau : 650*850 mm hauteur 1900 mm
- Machinerie : intégrée
- Nature du courant : 380 Triphasée volts
- Entrainement : Vérin ou courroie craté.

Pylône : ossature métallique avec remplissage de panneaux tôlés avec couche de fond et peinture de finition couleur au choix de l'architecte.

2.2.1 Plateforme

La plateforme avec plafonnier est constituée :

- D'une structure mécano soudée en acier peint, finition au choix de l'architecte
- D'un plancher inox parois et plafond inox
- Précision d'arrivée inférieure à 2cm
- Panneau de commande en applique avec rétro éclairage. Il contient les boutons à destination à pression maintenue, l'arrêt d'urgence et le bouton d'alarme
- Signalisation lumineuse et sonore de surcharge

2.2.2 Sécurité

La plateforme disposera des organes de sécurité suivants :

- Système parachute
- Contrôleur de vitesse
- Détecteur de surcharge interdisant toute manœuvre en cas de dépassement
- Alarme
- Procédure de descente d'urgence manuelle

2.2.3 Portes palières

Les deux portes palières assurent la fermeture de la trémie et la protection des paliers :

- Structure en acier peint : couleur au choix de l'architecte
- Position : pose à l'aplomb du vide de pylône
- Ouverture et fermeture automatiques
- Boutons d'appel à impulsion (appel automatique)
- Serrures électro magnétique avec contrôle de pêne et contact à arrachement
- Largeur minimum passage libre : 900 mm
- Hauteur minimum passage libre : 1900 mm

2.2.4 Commandes palières

Boutons d'appel à impulsion (appel automatique) avec cadre éclairé indiquant l'état de l'appareil au niveau de chaque porte palières.

Pour rappel les commandes doivent être situées entre 0,90 m et 1,30 m de hauteur et à +0,40 m d'un angle rentrant.

2.2.5 Branchement électrique

- Tension d'alimentation : Triphasée 380V N + T
- Armoire électrique intégrée à la structure de l'appareil équipée :

Des attentes seront prévues pour le lot ELECTRICITE. Toutes suggestions seront transmises à l'architecte et au lot ELECTRICITE pendant la préparation.

2.2.6 Trémie / Maçonnerie

La maçonnerie sur laquelle s'appuie l'appareil sera réalisée par le lot GROS ŒUVRE/

Toutes réservations, dimensions et autres suggestions indispensables à la mise en œuvre de l'appareil seront transmises à l'architecte et au lot GROS ŒUVRE pendant la préparation

3. ESSAIS, MISE EN SERVICE, RECEPTION, GARANTIE, ENTRETIEN

Essais et mise en service de l'ascenseurs.

Établissement du certificat de conformité aux normes C.E par un organisme agréé conformément à l'arrêté du 24/08/2000 modifié.

Les installations techniques devront être soumises aux essais et vérifications de fonctionnement et faire l'objet de procès verbaux transmis au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant réception des travaux.

L'entreprise assurera également la formation et la mise en main du personnel d'exploitation avec mise à disposition d'un technicien qualifié pendant une période minimum de 1 jour.

L'entreprise rédigera une proposition de contrat d'entretien et maintenance selon le décret de 2004.

4. DOSSIER D'EXECUTION

4.1 MISSION E.X.E.

L'Entreprise établira, en fonction des équipements et marques sélectionnés :

- Les plans de percements correspondant pour tous les percements,
- Les plans nécessaires aux autres lots (socle, insert de scellement,...),
- Les plans d'exécution avec dimension précise du matériel,
- Position et dimension des accès,
- Puissances électriques,
- Dimensions des gaines,
- Niveaux de raccordements,
- Etc, … liste non exhaustive.

4.2 SYNTHESE

Après réception des plans d'Atelier de chaque Entreprise, il sera procédé à des réunions de synthèse technique animées par l'Entreprise Générale, l'Architecte et le BET en présence des Entreprises, permettant de valider les positions, encombrement, accès, niveau,... et tous les problèmes d'interface entre les différents lots.

Chaque Entreprise remettra sur ces plans, les renseignements obtenus en synthèse, pour servir de plans définitifs d'exécution de chantier sous un délai maximum d'une semaine.

Chaque Entreprise devra prendre en charge les modifications éventuelles imposées par la synthèse, sur les percements ou éléments réalisés.

4.3 MODIFICATIONS

Toute modification de programme ou de demande Client suivra la même procédure, avec établissement de fiche de modification à partir du nouveau plan de principe établi par le BET.

Toute modification venant d'une sujétion ou d'un changement de l'Entreprise, sera validée par la Maîtrise d'œuvre et reprise par L'Entreprise ou par les Entrepreneurs (si influence inter lot) sur leurs plans d'exécution.

4.4 DOSSIER DE RECOLLEMENT ET DE MAINTENANCE

L'entrepreneur devra fournir les dossiers de recollement pour réalisation par le SPS du D.I.U.O.

Le dossier technique et de maintenance, comprendra :

- des pièces écrites ou graphiques nécessaires pour assurer l'exploitation immédiate du bâtiment,
- de tous les PV d'essais, définis dans les documents COPREC I et II de Octobre 1998 (Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment du 6 Novembre 1998 n°4889),
- du dossier de sécurité avec PV d'essai,
- des notices d'utilisation et d'entretien, en langue française, donnant le détail des opérations de conduite, la périodicité et la nature des opérations de contrôle, d'entretien et de la révision, la nature exacte et le type des ingrédients d'entretien,
- d'une nomenclature des pièces de rechange à approvisionner couramment indiquant leur désignation, leur nom et l'adresse des fournisseurs,
- des bons de garantie particulière du matériel d'équipement,
- des certificats de conformité technique.

Ces documents seront produits sous la forme de trois tirages présentés en dossier.

Le dossier de plans, comprendra :

- des schémas de principe,
- des schémas électriques,
- de tous les documents nécessitant une mise à jour après la terminaison des travaux.

Ces documents seront produits par l'Entrepreneur après contrôle de la Maîtrise d'œuvre sous la forme d'un dossier reproductible de 3 tirages et de 3 supports informatiques DXF ou DWG.